

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 14 juillet 2017.

RÉSOLUTION

2017-152

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**GESTION DE LA SITUATION DE PERCÉ SUITE AUX TEMPÊTES DU 30 DÉCEMBRE 2016
ET DU 11 JANVIER 2017 - CONTRAT EN ARCHITECTURE POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, Percé voyait s'abattre sur ses côtes deux tempêtes particulièrement violentes qui ont achevé de détruire les infrastructures municipales tout en endommageant des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille en étroite collaboration avec l'équipe du ministère de la Sécurité publique et les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation de crise et de coordonner la mise en oeuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral du secteur de l'Anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la station de pompage numéro 1 située sur le lot 5 084 150 devra être démolie et reconstruite plus loin du littoral, mais sur le même lot;


CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de la part de Vachon & Roy Architectes au montant de 14 000 \$ plus taxes pour les services professionnels en architecture requis pour la construction de cette nouvelle station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de Vachon & Roy Architectes seront assumés à même les aides financières reçues et à recevoir en vertu du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues le 30 décembre 2016 dans des municipalités du Québec* du ministère de la Sécurité publique et de la part des différents intervenants concernés des paliers gouvernementaux fédéral et provincial;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission accepte l'offre de services professionnels de Vachon & Roy Architectes au montant de 14 000 \$ plus taxes.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahala, notaire